



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-07-15_1871

Emploi de collaborateurs de cabinet :
fixation des crédits relatifs à leur recrutement

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à 18h45 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son doyen, Monsieur Alain Afflatet, sur convocation individuelle en date du 10 juillet 2020. Conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la séance se déroule à huis clos, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct. Le quorum est ramené à un tiers des membres, il comprend les pouvoirs, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présent		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. VILAIN	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	Mme LEURIN-MARCHEIX	P
Cheville-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Présent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	Mme SEBAIHI	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présent		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présent		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Cheville-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présent		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présent		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représenté		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présent		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Présent ⁽¹⁾	M. RABUEL ⁽²⁾	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. GAUDIN	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présent		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Présent ⁽¹⁾	M. PIROLI ⁽²⁾	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présent		P

L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. LESSELINGUE	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présent		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présent		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présent		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présent		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présent		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	Mme GONZALES	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Viry-Chatillon	Mme MERRINA Arielle	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représenté	M. THIAM	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Présent		P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présent		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présent		P
Valenton	Mme SPANO Cécile (1ère adjointe)	Représentée	M. YAVUZ	P
Cheilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présent ⁽¹⁾	M. AGGOUNE ⁽²⁾	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présent		P
Arcueil	M. VEDIE Kevin	Présent		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. LEPRETRE	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Présent		P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Absent		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 1865

(2) A partir de la délibération n° 1866

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1862 à 1865	89	12	101
1866 à 1874	86	15	101

Exposé des motifs

Aux termes de l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, recruter librement un ou plusieurs collaborateurs qui ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, laquelle décide des conditions et des modalités d'exécution du service qu'ils accomplissent auprès d'elle.

Les collaborateurs de cabinet ont des missions de conseils à l'élu, d'élaboration et de préparation des décisions, de liaison avec les services, les organes politiques et interlocuteurs extérieurs et de représentation de l'élu.

Le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales vient préciser que l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un président d'un établissement public administratif est fixé à une personne pour un établissement public administratif (dont les EPCI hors communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) employant moins de 200 agents et de deux personnes pour établissement employant plus de 200 agents.

Ce décret énonce également les dispositions générales applicables pour les collaborateurs de cabinet ainsi que les modalités en matière de rémunération.

Ainsi, l'article 3 précise qu'aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant.

Si le choix des collaborateurs n'appartient qu'à l'autorité territoriale, sans consultation préalable de l'assemblée délibérante, l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumise à la décision de l'organe délibérant.

Au regard du nombre d'agents que l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre emploie, le Cabinet du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre peut être composé de deux collaborateurs.

Aussi, dans un souci de transparence lié à la mise en place du nouvel exécutif et à la nouvelle mandature 2020-2026, il est donc proposé au Conseil territorial :

- d'autoriser le Président à former son cabinet et à recruter deux collaborateurs de cabinet ;
- de fixer les crédits budgétaires correspondants.

DELIBERATION

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5219-2 et L. 2121-28 ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la circulaire du 19 octobre 2017 relatives aux emplois de collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales issues des lois du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique ;

Considérant le besoin de constituer un cabinet pour assurer des missions de conseils au Président, d'élaboration et de préparation des décisions, de liaison avec les services, les organes politiques et interlocuteurs extérieurs et de représentation de l'élu ;

Considérant que le nombre d'agents employés par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre permet le recrutement de deux collaborateurs de cabinet ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition, ;

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Donne l'autorisation au Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de recruter deux collaborateurs de cabinet aux conditions fixées par la réglementation existante.
2. Précise que la rémunération des collaborateurs de cabinet est fixée dans les conditions précisées aux articles 7 à 9 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé.
3. Décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des collaborateurs de cabinet sont inscrits aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
4. Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget 2020.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 101



A Vitry-sur Seine, le 17 juillet 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture 20 juillet 2020
ayant été publiée le 20 juillet 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.